



Conseil économique  
et social

Distr.  
GÉNÉRALE

E/CN.17/1994/10  
19 avril 1994  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DURABLE  
Deuxième session  
16-27 mai 1994  
Point 4 de l'ordre du jour provisoire\*

SOURCES ET MÉCANISMES DE FINANCEMENT

Rapport du Groupe de travail spécial intersessions à composition  
non limitée chargé des questions financières

---

\* E/CN.17/1994/1.

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
INTRODUCTION . . . . .	1 - 8	3
I. CROISSANCE, COMMERCE ET TERMES DE L'ÉCHANGE . . . . .	9 - 13	4
II. SOURCES INTERNATIONALES DE FINANCEMENT . . . . .	14 - 18	5
III. RESSOURCES NATIONALES . . . . .	19 - 24	6
IV. MÉCANISMES DE FINANCEMENT NOVATEURS . . . . .	25 - 29	7
V. EXAMEN MULTILATÉRAL DES RÉFORMES D'ORIENTATION . . . . .	30 - 34	8
VI. FINANCEMENT DES GROUPES D'ÉLÉMENTS SECTORIELS . . . . .	35 - 44	9
VII. QUESTIONS DIVERSES . . . . .	45	11
VIII. RECOMMANDATIONS . . . . .	46	11
IX. QUESTIONS D'ORGANISATION . . . . .	47 - 54	13
A. Ouverture et durée de la session . . . . .	47 - 50	13
B. Participation . . . . .	51	13
C. Élection du Président . . . . .	52	13
D. Ordre du jour et organisation des travaux . . . . .	53	13
E. Documentation . . . . .	54	13

Annexes

I. LISTE DES PARTICIPANTS . . . . .	14
II. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE . . . . .	18

## INTRODUCTION

1. À sa première session, la Commission du développement durable a constaté avec préoccupation que, de manière générale, les fonds annoncés en réponse aux recommandations de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) étaient sensiblement en deçà du niveau escompté (E/1993/25/Add.1, chap. I, par. 55). Elle a souligné que l'inadéquation des ressources financières demeurerait l'obstacle principal à l'application effective d'Action 21 et décidé de créer un Groupe de travail spécial intersessions à composition non limitée composé d'experts nommés par les gouvernements respectifs pour l'aider à s'acquitter de ses tâches. Le mandat du Groupe de travail est exposé dans le rapport de la Commission (E/1993/25/Add.1, chap. I, par. 61).

2. Conformément à son mandat, le Groupe de travail a examiné la question du financement du développement durable dans le cadre d'Action 21, l'accent étant mis en particulier sur l'accès au financement international, la mobilisation de ressources financières nationales, les mécanismes financiers novateurs et le financement des groupes d'éléments sectoriels considérés, à savoir la santé, les établissements humains, l'approvisionnement en eau douce, les substances chimiques toxiques et les déchets dangereux.

3. Le Groupe de travail a examiné le rapport du Secrétaire général (E/CN.17/ISWG.II/1994/2) et les documents de base, notamment le rapport de la réunion sur le financement d'Action 21 dont les Gouvernements malaysien et japonais étaient l'hôte qui s'était tenue à Kuala Lumpur du 2 au 4 février 1994. Les experts se sont déclarés satisfaits du rapport du Secrétaire général et des documents de base qui leur avaient été soumis. Ils ont proposé de communiquer ces documents aux participants aux réunions internationales pertinentes. Ils ont estimé qu'il serait bon de présenter de façon plus détaillée dans les futurs rapports les données désagrégées sur les flux de ressources, en particulier ceux à destination et en provenance des pays en développement et de faire une plus large place dans les rapports et les débats à l'échange de données d'expérience concernant différents pays.

4. Le texte du présent rapport n'est pas un texte négocié. Il ne s'agit pas d'ouvrir de nouvelles voies ni de proposer de nouvelles idées pour le financement d'Action 21 dans l'esprit du partenariat mondial en faveur du développement durable établi à la CNUED. Le Groupe de travail invite la Commission à examiner le rapport à sa deuxième session en mai 1994. Il recommande de tenir lors des futures sessions une réunion officielle à laquelle participeraient des représentants du secteur privé, notamment des banques et des organisations non gouvernementales, de hauts fonctionnaires des institutions financières internationales et des représentants de groupes d'entreprises en vue de contribuer à l'examen des sources de financement du développement durable.

5. On a fait valoir que lors de l'examen des progrès réalisés en matière de financement du développement durable, l'accent devrait être mis sur les engagements pris à la CNUED et sur la viabilité de la politique suivie pour la mobilisation des ressources financières externes et internes en vue de la mise en oeuvre de tous les volets d'Action 21. À cet égard, les membres ont

fermement appuyé l'idée selon laquelle la modification des modes de consommation et l'adoption de modes de vie durables faciliteraient grandement le financement d'Action 21.

6. Action 21 offre un cadre de politique concertée pour le financement du développement durable. Les questions ayant trait à la mise en oeuvre des engagements financiers prévus dans Action 21, notamment en ce qui concerne l'accroissement des flux d'aide publique au développement (APD) ainsi que les problèmes tels que la dégradation des termes de l'échange, la baisse des cours des produits de base et l'accès aux marchés, la réduction et l'allègement de la dette, l'adoption de politiques internes judicieuses et d'autres mesures susceptibles de favoriser une conjoncture économique nationale et internationale favorable revêtaient une importance capitale pour le succès d'Action 21. Le règlement de ces problèmes doit demeurer une priorité urgente du dialogue international et du processus de décision au sein de la Commission et d'autres instances intergouvernementales compétentes ainsi que dans le cadre national.

7. Comme on l'a mentionné précédemment, de manière générale les fonds annoncés en réponse aux recommandations et engagements de la CNUED sont sensiblement en deçà du niveau escompté. Qui plus est, au plan international, il n'est pas certain que l'on puisse obtenir pour le développement durable, des pays en développement en particulier, des ressources financières nouvelles et supplémentaires dont le volume serait à la fois suffisant et prévisible. Aussi faut-il pour mobiliser des ressources financières aux fins du développement durable agir sur tous les fronts possibles, et notamment adopter des approches novatrices.

8. L'aide publique internationale ne saurait à elle seule financer le développement durable. Il importe également d'accroître à la fois l'épargne publique et privée dans les pays développés et en développement et de consacrer cette épargne à des investissements écologiquement durables. Par ailleurs, pour que le programme Action 21 soit financièrement viable, il est essentiel que la croissance économique soit soutenue dans tous les pays.

#### I. CROISSANCE, COMMERCE ET TERMES DE L'ÉCHANGE

9. La croissance économique dans les pays développés et en développement ainsi que dans les pays en transition a une grande incidence sur le commerce et les recettes en devises en particulier pour les pays en développement. En 1994, la reprise devrait peu à peu se consolider dans la plupart des pays industriels, mais on ne sait toujours pas avec quelle vigueur et à quel moment.

10. Selon Action 21, les pays en développement ne sont pas à même de mobiliser grâce au commerce extérieur les ressources requises pour financer les investissements destinés au développement durable en raison de plusieurs facteurs, tels que les obstacles tarifaires et non tarifaires. La libéralisation des échanges offre l'occasion de surmonter ces problèmes et d'assurer ainsi un développement durable. Une plus large ouverture des marchés des pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) constitue un volet important de cette libéralisation.

11. Le cycle de négociations commerciales multilatérales de l'Uruguay qui s'est récemment achevé constitue un jalon important à cet égard. Il va falloir probablement attendre un certain temps avant de pouvoir évaluer avec certitude les résultats de ces négociations, notamment dans les secteurs présentant un intérêt pour les pays en développement, mais on s'accorde généralement sur le fait qu'une nouvelle libéralisation favorisera l'expansion des échanges internationaux au profit de tous les pays.

12. Les cours des produits de base qui n'ont pratiquement pas cessé de baisser en valeur réelle depuis le début des années 80 demeurent faibles. Selon toute attente, ce sont les pays dont la structure de production est la moins diversifiée qui sont les plus touchés par la baisse des cours des produits de base. Les produits primaires continuent de représenter le gros des exportations dans bien des pays en développement, notamment en Afrique. De plus, ce dernier groupe de pays comprend un grand nombre de pays au revenu le plus faible dans le monde qui sont généralement dotés de systèmes économiques moins souples, ce qui rend plus difficile et plus coûteux un changement de cap de la production. La communauté internationale doit aider d'urgence ces pays à diversifier leur économie.

13. On a proposé d'étudier plus avant la notion d'accords internationaux sur l'environnement et les produits de base.

## II. SOURCES INTERNATIONALES DE FINANCEMENT

14. L'aide publique au développement continuera de jouer un rôle important en répondant aux besoins en matière d'investissements. De plus grands efforts devraient être faits pour honorer les engagements pris à la CNUED en faveur d'une croissance économique soutenue, de la lutte contre la pauvreté et de la protection de l'environnement. Il faudrait aussi utiliser l'aide au développement de façon plus judicieuse.

15. Les institutions multilatérales de financement, le système des Nations Unies et les autres organismes intergouvernementaux, notamment les organisations régionales et sous-régionales, devraient accroître sensiblement les moyens dont ils disposent effectivement pour assurer le développement durable. Il importe au plus haut point de redoubler d'efforts pour réorienter et réajuster les programmes et politiques en faveur du développement durable et pour appliquer l'Action 21.

16. En ce qui concerne les institutions multilatérales de financement, il faudrait non seulement reconstituer de manière adéquate les fonds de leurs mécanismes de prêt à des conditions de faveur et de leurs autres mécanismes classiques, mais également rechercher des méthodes novatrices permettant de mobiliser des ressources financières supplémentaires, d'accélérer le rythme de leurs décaissements et de renforcer leur capacité d'exécuter des programmes de coopération technique.

17. L'augmentation des investissements étrangers directs, en particulier dans les pays en développement, est encourageante et doit être favorisée par le biais de politiques appropriées. Des mesures devraient également être prises en vue d'attirer des flux plus importants de capitaux privés. Il faudrait encourager

les investissements dans les infrastructures écologiques grâce à la conclusion d'accords de construction, exploitation, transfert et un système de notation des projets selon des critères écologiques et autres méthodes sur les marchés financiers.

18. Malgré diverses mesures prises pour alléger la dette, la situation à cet égard demeure dans l'ensemble préoccupante, en particulier dans les pays les plus pauvres. Il serait bon que les pays créanciers envisagent la possibilité d'annuler leurs créances sur les pays les plus pauvres, en particulier ceux d'Afrique, dans le cas des accords du Club de Paris ("conditions élargies de Toronto") et procèdent à une remise plus importante de la dette, conformément aux mesures proposées dans les "conditions de la Trinité-et-Tobago". Il faut également se préoccuper de la situation des pays à revenu intermédiaire.

### III. RESSOURCES NATIONALES

19. Dans le cadre des politiques nationales, il serait souhaitable de mieux concilier réglementation de type classique et utilisation d'instruments économiques, d'étudier les questions relatives aux subventions et aux dépenses militaires et de promouvoir les investissements privés dans les équipements écologiques.

20. Dans la plupart des pays, la décision de protéger l'environnement s'est traduite par l'adoption de réglementations. Les coûts qui en résultent du point de vue de la mise en conformité et de l'application effective sont souvent élevés. Divers pays envisagent de recourir à des instruments économiques tels que les redevances environnementales, les redevances de pollution et les permis d'émission négociables. Les politiques qui font appel à des incitations économiques ne seront cependant efficaces que dans la mesure où elles sont acceptées par les pollueurs et les utilisateurs des ressources. Leur degré d'acceptation dépend d'un certain nombre de facteurs, dont la répartition du capital social, le jeu de la concurrence, et leur conception même. On peut également utiliser les instruments économiques pour encourager à investir dans des techniques et des processus moins polluants. Par ailleurs, le recours progressif à des instruments économiques pourrait indirectement contribuer à financer l'action 21.

21. L'impôt frappe habituellement, de façon directe et indirecte, le travail, le revenu, l'épargne et la valeur ajoutée, mais non le loisir, la consommation, l'exploitation de ressources non renouvelables et la pollution, qui sont même parfois subventionnées. Ce type classique de fiscalité a pour effet de réduire l'incitation au travail, à l'épargne, à l'investissement et à la préservation de l'environnement et au contraire d'encourager l'exploitation des ressources non renouvelables et la dégradation de l'environnement.

22. Une réforme de la fiscalité permettrait de privilégier les impôts sur l'environnement, ce qui placerait l'économie sur la voie d'un développement durable, en stimulant l'emploi, la croissance économique et la préservation des ressources et en décourageant l'exploitation des ressources non renouvelables et la pollution de l'environnement. Elle permettrait aux pouvoirs publics de réaliser des économies sur les dépenses liées à la réglementation de l'environnement et à la lutte contre la pollution et servirait de façon

indirecte à promouvoir les objectifs d'Action 21. Cette réforme progressive devrait être appliquée par étapes afin d'éviter des ruptures injustifiées. En outre, il faudrait veiller à protéger comme il se doit les intérêts des populations pauvres et désavantagées.

23. En plus de l'impôt sur l'environnement, un certain nombre de mesures pourraient permettre indirectement de mobiliser des ressources afin de financer le développement durable. Elles viseraient notamment à réduire les besoins de financement supplémentaire (en améliorant, par exemple, l'efficacité de l'utilisation et la conservation de l'énergie); à promouvoir les permis d'émission négociables; à établir clairement les droits de propriété; ainsi qu'à éliminer les subventions et à réduire les dépenses militaires. Cette dernière mesure permettrait de dégager des ressources importantes pour financer le développement durable. Il convient toutefois d'étudier plus en détail toutes ces possibilités afin d'en évaluer la faisabilité et les incidences.

24. Enfin, il serait très utile d'étudier les moyens et possibilités d'encourager davantage les investissements privés dans le développement durable.

#### IV. MÉCANISMES DE FINANCEMENT NOVATEURS

25. L'examen des modes de financement novateurs a été axé sur les mécanismes liés à la dette, les fonds d'investissement nationaux pour l'environnement, les instruments faisant appel aux marchés et les mécanismes de taxation à l'échelon international.

26. Correctement conçue, la conversion de créance pour le financement d'un développement durable se révèle être une mesure d'allègement à court terme et pourrait compléter d'autres mécanismes, tels ceux facilitant l'accès au financement international. Elle prend notamment la forme de programmes d'échange de créances contre finances pour le développement de l'enfant et de programmes de conversion de la dette en investissement dans l'éducation ou dans l'habitat.

27. Il serait particulièrement utile de créer des fonds nationaux d'investissement pour l'environnement qui pourraient jouer un rôle de catalyseur dans l'amélioration de la gestion de l'environnement, dans la préservation de la diversité biologique et dans l'exploitation durable et équitable des ressources naturelles. De nombreux pays ont mis en place de tels fonds qui ont bénéficié d'importants engagements de financement. Récemment créés dans certains pays, les fonds d'investissements écologiques et les fonds de capital-risque offrent des mécanismes de marché prometteurs en vue de mobiliser les ressources nécessaires au financement d'un développement durable. Il faut continuer de promouvoir ces mécanismes, y compris, le cas échéant, en créant des centres d'échange d'informations permettant de s'assurer que les renseignements sont exacts et à jour.

28. S'agissant de l'application en association à laquelle la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques pourrait donner lieu, ses modalités seront définies dans le contexte de la Convention.

29. Les mécanismes internationaux de financement du développement durable pourraient comprendre les redevances d'émission à l'échelle internationale, les permis négociables pour les émissions de gaz à effet de serre, les redevances sur les transports aériens, ainsi que des redevances et des arrangements destinés à couvrir le coût des catastrophes écologiques internationales, y compris celles liées au transport de matériaux et de déchets dangereux. Il reste encore beaucoup à faire afin, notamment, d'étudier la faisabilité, les modalités juridiques et les arrangements administratifs de ces mécanismes.

#### V. EXAMEN MULTILATÉRAL DES RÉFORMES D'ORIENTATION

30. À long terme, tous les pays tireront profit des réformes d'orientation internationales et nationales visant à rendre le développement encore plus durable. Il est cependant clair qu'à court terme, ce ne sera pas le cas de tous les secteurs d'activités d'un pays donné. En pâtiront le plus les secteurs qui font actuellement l'usage le moins rationnel des ressources naturelles et dont les effets sur l'environnement sont le plus nuisibles. On peut s'attendre à ce qu'ils s'opposent à toute réforme les contraignant à payer le prix intégral des ressources qu'ils utilisent et des dommages qu'ils causent à l'environnement.

31. Dans de nombreux cas, les réformes d'orientation nécessaires auront d'importantes ramifications économiques internationales. S'agissant par exemple des subventions dans le domaine de l'énergie, une réduction permettrait de libérer des ressources considérables, de promouvoir une utilisation plus rationnelle de l'énergie et d'améliorer la qualité de l'air. À court terme cependant, elle aurait des incidences néfastes sur la compétitivité des secteurs à forte densité énergétique, entraînerait des pertes d'emploi dans ces mêmes secteurs, ainsi qu'une hausse des prix de nombreux produits de base à laquelle les ménages à faible revenu pourraient difficilement faire face. Dans ces conditions, on comprend que les pays ne soient guère disposés à éliminer unilatéralement les subventions dans le domaine de l'énergie. On peut s'attendre à ce qu'ils réagissent de même lorsqu'ils devront supprimer d'autres subventions ayant des effets néfastes sur l'environnement et imposer des redevances sur la pollution et d'autres mesures obligeant les entreprises à internaliser les coûts des effets de leurs activités sur l'environnement. À cet égard, la réforme des orientations en matière d'échanges internationaux illustre bien, et de longue date, les difficultés rencontrées. Dans son principe, la libéralisation des échanges est bénéfique à long terme pour tous les pays. Dans la pratique cependant, après plus de 40 ans de négociations souvent pénibles, la réforme de ce secteur n'est toujours pas achevée. D'importants progrès ont toutefois été réalisés et se sont traduits par la croissance des échanges internationaux. Tout laisse à penser que les réformes d'orientation visant à atteindre l'objectif plus complexe du développement durable ne se feront pas plus facilement.

32. La restructuration de l'économie mondiale préconisée dans Action 21 sera donc un processus à long terme, continu et progressif. Dans certains cas, les avantages écologiques et économiques des réformes d'orientation nationale seront si évidents que les pays clairvoyants voudront agir unilatéralement. S'agissant toutefois des réformes aux ramifications internationales, le processus sera probablement multilatéral. C'est ainsi que certains mécanismes déjà en place visent à résoudre essentiellement des problèmes écologiques d'ordre mondial,

prenant la forme de diverses conventions internationales. Il n'existe en revanche pas encore de mécanisme pour coordonner les réformes d'orientation relatives à des problèmes écologiques à l'échelle nationale. À long terme, ce sont tous les pays qui bénéficieraient des solutions apportées à ces problèmes.

33. Il serait utile de commencer tout processus par les réformes d'orientation les plus faciles à réaliser, c'est-à-dire celles qui présentent les avantages économiques et écologiques les plus évidents et se traduiront par les coûts les moins élevés au plan politique. Il faudrait s'attaquer par la suite aux réformes plus difficiles, à l'instar de la libéralisation des échanges qui s'est faite de façon évolutive et pragmatique. À mesure que les avantages des réformes d'orientation apparaîtront plus clairement, avec des niveaux de vie plus élevés et un environnement moins pollué, on pourra plus facilement, voire plus rapidement, mener à bien les réformes d'orientation.

34. Il s'agit en dernier ressort d'établir progressivement et sans à-coup le prix de tous les biens produits dans tous les pays, au coût intégral, en tenant pleinement compte de la nécessité de garantir les intérêts des populations pauvres et défavorisées. Dans la pratique, les pays agiront probablement à des rythmes différents, en fonction des diverses contraintes économiques, sociales et politiques qu'ils connaissent et des normes qu'ils ont adoptées dans le domaine de l'environnement. Il va de soi qu'ils ne devront pas exclure l'adoption de réformes unilatérales en marge du processus général. Le cadre précis et les modes de négociations de ce dernier dépendront de la nature de chacune des réformes concernées, et devront de toute évidence être soigneusement étudiés. Il faudrait examiner sérieusement la possibilité d'agir dans le cadre des instances déjà existantes ou d'un mécanisme s'inspirant des méthodes de négociations internationales ayant fait leurs preuves (une série de "cycles" sur l'environnement, par exemple).

## VI. FINANCEMENT DES GROUPES D'ÉLÉMENTS SECTORIELS

35. Les cinq groupes d'éléments sectoriels considérés sont la santé, l'eau potable, les établissements humains, les produits chimiques toxiques et les déchets dangereux. S'ils posent des problèmes de financement divers, ils n'en sont pas moins liés de plusieurs manières et les mécanismes de financement les concernant présentent un certain nombre de traits communs.

36. Des ressources financières supplémentaires sont effectivement nécessaires dans tous les secteurs considérés. Par exemple, plus d'un milliard d'habitants des pays en développement sont logés dans des conditions inacceptables. Un milliard de personnes n'ont pas accès à l'eau potable et 1,7 milliard de personnes n'ont pas de services d'assainissement appropriés. De même, un grand nombre de personnes n'ont pas accès aux soins de santé primaires et autres. Et, finalement, innombrables sont les populations exposées aux produits chimiques toxiques et aux déchets dangereux.

37. On reconnaît de plus en plus la nécessité de substituer à la méthode traditionnellement appliquée dans ces secteurs – qui est axée sur l'offre et caractérisée par une planification centralisée (projets du secteur public et priorité à l'aspect quantitatif des services fournis) – une démarche fondée sur la demande et prévoyant une plus grande participation du secteur privé, des

communautés locales et des ménages au financement et à la définition des types de services à fournir. Cette démarche pourrait être facilitée par l'établissement et la mise en oeuvre de plans et stratégies nationaux de développement durable appropriés.

38. Il s'impose également de privilégier la prévention de la pollution plutôt que des solutions "en aval".

39. Ces nouvelles approches admettent que les usagers sont les mieux placés pour juger des types de services qu'ils souhaiteraient et des rapports coûts-avantages comparés des différents types de services. Elles mettent l'accent sur l'autofinancement (récupération des dépenses grâce à la perception de redevances des usagers) et planification, mise au point et gestion participatives des services assurés. En outre, elles réclament un processus de prise de décisions complètement décentralisé. Selon ces approches, le financement n'est pas une activité résiduelle à comptabiliser une fois que les décideurs gouvernementaux ont déterminé le type et le volume de services à assurer. Au contraire, elles intègrent les facteurs financiers économiques dans le développement sectoriel en déterminant les services que les usagers souhaitent obtenir et sont prêts à défrayer.

40. Il existe toute une gamme de mécanismes de financement pour réunir les fonds nécessaires aux investissements dans les secteurs considérés. Le dosage approprié de ces mécanismes varie suivant les secteurs et les pays. Les fonds devraient être alloués à des investissements économiquement viables, les prix couvrir en général les coûts et les fonds publics n'être, si possible, utilisés que pour des services profitant à l'ensemble de la population.

41. On peut trouver des exemples de l'application de ces principes généraux dans les secteurs de la santé, de l'approvisionnement en eau et de l'élimination des déchets dangereux. L'assainissement, la santé et le logement sont des domaines où des allocations supplémentaires de fonds publics, à la mesure des avantages qu'elles procurent à la population, peuvent se justifier. Dans le cas de la santé, les handicapés et les pauvres qui représentent un pourcentage élevé des groupes cibles des programmes de soins de santé ont une capacité de paiement fort limitée.

42. L'APD, les prêts des institutions financières internationales et, dans certains cas, les conversions de créances constituent d'importantes sources de fonds extérieures pour les activités sectorielles. L'APD demeure surtout importante dans les pays à faible revenu. Action 21 a souligné que les ressources intérieures représentent une source importante de financement des activités sectorielles. Les redevances des usagers et les mécanismes basés sur la tarification au coût intégral constituent des moyens de récupération des dépenses. Le secteur privé peut également financer des investissements sectoriels, par exemple grâce à la conclusion d'accords de construction-exploitation-transfert et à d'autres projets.

43. Il importe d'axer les futurs débats concernant le financement des secteurs d'Action 21 sur l'optimisation du dosage des réformes politiques et des sources de financement, étant donné la vaste gamme des mécanismes financiers traditionnels et novateurs. La définition du dosage de sources et mécanismes de

financement le mieux adapté à des secteurs particuliers permettrait à la Commission de mettre au point un cadre d'action général pour mobiliser des ressources financières intérieures et extérieures, et notamment des ressources nouvelles et supplémentaires. Ce cadre général pourrait ensuite être pris en compte par les décideurs nationaux, les institutions financières, les donateurs et les autres parties intéressées. Sa mise au point nécessiterait la participation active non seulement de spécialistes de ces secteurs, mais également de spécialistes des finances publiques, de banquiers, d'investisseurs et d'autres représentants pertinents du secteur privé, ainsi que des organisations non gouvernementales. À cet égard, les pays et organisations intéressés sont encouragés à organiser des ateliers intersessions et à faire réaliser des études spécifiques sur le financement de groupes d'éléments sectoriels donnés, en vue de formuler des recommandations et de définir des mécanismes de financement déterminés que la Commission examinerait, par l'intermédiaire du Groupe de travail spécial chargé des questions financières. Une analyse aussi approfondie de la diversité des besoins financiers dans les différents secteurs permettrait également de mobiliser un plus grand appui politique pour l'APD.

44. Les autres travaux à entreprendre en ce qui concerne le financement de ces secteurs pourraient utilement comprendre une meilleure ventilation des sources de financement (y compris de l'APD) par domaine d'activité d'Action 21, et une meilleure méthode d'évaluation des investissements requis pour certains secteurs eu égard aux ressources financières disponibles.

#### VII. QUESTIONS DIVERSES

45. Le Groupe de travail a pris acte d'une communication du Président du Groupe de travail ad hoc intersessions à composition non limitée sur le transfert des techniques et la coopération contenant des propositions relatives aux mesures et aux mécanismes de financement du transfert de techniques écologiquement rationnelles. Ces propositions s'inscrivent dans le cadre des mécanismes de financement examinés par le Groupe de travail chargé des questions financières. À cet égard, il sera nécessaire d'utiliser toute la gamme des instruments et arrangements financiers définis dans le présent rapport pour financer l'assistance technique (en particulier aux pays en développement) en plus de ceux définis par le Groupe de travail sur le transfert des techniques et la coopération (E/CN.17/1994/11, sect. IV).

#### VIII. RECOMMANDATIONS

46. Le Groupe de travail recommande à la Commission du développement durable, lors de sa deuxième session :

a) De faire participer plus activement le secteur privé, la communauté financière et les organisations non gouvernementales aux efforts visant à mobiliser des ressources financières pour la mise en oeuvre d'Action 21, et envisage de continuer à promouvoir le dialogue avec ces entités lors de ses prochaines sessions, comme il est recommandé au paragraphe 4 ci-dessus;

b) D'engager instamment toutes les parties intéressées, dans un esprit de partenariat mondial, :

- i) À honorer tous les engagements financiers souscrits à la CNUED, notamment ceux relatifs à l'APD, et à continuer de chercher à optimiser l'utilisation de l'APD;
  - ii) À renforcer sensiblement la capacité des institutions financières internationales et des autres organisations internationales d'exécuter les programmes d'Action 21 de façon plus efficace et plus visible;
  - iii) À accélérer la libéralisation des échanges approuvée à l'issue des négociations commerciales multilatérales d'Uruguay et à s'efforcer d'accentuer cette libéralisation;
  - iv) À appuyer les efforts que font les pays en développement, en particulier les pays d'Afrique, pour diversifier leur économie en vue d'atténuer les effets négatifs de l'évolution récente des échanges;
  - v) À promouvoir des politiques propres à encourager et attirer les investissements étrangers directs et les autres flux de capitaux privés;
  - vi) À prendre d'autres mesures de réduction et d'allègement de la dette extérieure, et notamment à continuer de rechercher des moyens novateurs de régler le problème de l'endettement;
  - vii) À continuer de promouvoir des stratégies et plans nationaux de développement durable;
  - viii) À promouvoir la mobilisation de ressources financières intérieures au profit du développement durable par divers moyens, notamment les réformes politiques et le recours à des instruments et incitations économiques;
  - ix) À envisager d'avoir recours à une instance multilatérale efficace pour mieux promouvoir la coordination des réformes politiques ayant pour objet le développement durable;
  - x) À promouvoir l'échange d'informations sur des expériences concernant précisément le financement du développement durable;
- c) De promouvoir la recherche d'un dosage adéquat de politiques et de sources de financement pour les divers secteurs, comme il est recommandé dans le présent rapport;
- d) D'envisager des moyens appropriés (réunions de travail, études de cas, projets pilotes) d'étudier de manière approfondie les mécanismes financiers traditionnels et novateurs proposés dans le présent rapport.

## IX. QUESTIONS D'ORGANISATION

### A. Ouverture et durée de la session

47. Le Groupe de travail s'est réuni au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 28 février au 2 mars 1994, conformément à la décision 1993/314 du Conseil économique et social, en date du 29 juillet 1993. Il a tenu six séances.

48. La session a été ouverte par le Président de la Commission du développement durable, M. Razali Ismail (Malaisie).

49. Le Secrétaire général adjoint à la coordination des politiques et au développement durable a fait une déclaration liminaire.

50. Le représentant de la Malaisie a lui aussi pris la parole.

### B. Participation

51. Des représentants de tous les États membres de la Commission ont participé à la session. Des observateurs d'autres États Membres de l'ONU et d'États non membres, des représentants des organismes des Nations Unies et des observateurs d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales étaient également présents. Une liste des participants figure à l'annexe I du présent rapport.

### C. Élection du président

52. À la 1re séance, le 28 février, le Groupe de travail a élu président, par acclamation, M. Lin See-Yan (Malaisie).

### D. Ordre du jour et organisation des travaux

53. À sa 1re séance, le 28 février, après avoir entendu une déclaration du représentant du Brésil, le Groupe de travail a adopté son ordre du jour provisoire publié sous la cote E/CN.17/ISWG.II/1994/1 (voir annexe II).

### E. Documentation

54. Le Groupe de travail a été saisi du rapport du Secrétaire général intitulé "Sources et mécanismes de financement du développement durable : examen général des problèmes et faits nouveaux" (E/CN.17/ISWG.II/1994/2) et de plusieurs documents de travail.

Annexe I

LISTE DES PARTICIPANTS

Membres

Algérie :

Allemagne : Hans-Peter Schipulle, Knut Beyer, Jürgen Wenderoth

Antigua et Barbuda : Lionel Hurst, John W. Ashe

Australie : Tony Kelloway, Corinne Tomkinson

Autriche :

Barbade :

Bélarus : Alexei A. Mojoukhov, Gregory Borushko

Belgique : Henry Dumont, J. Engelen, Filip Peeters

Bénin : Rene Valery Mongbe, Rogatien Biaou

Bolivie : Erwin Ortiz-Gandarillas

Brésil : Ronaldo Mota Sardenberg, Pedro Motta Pinto Coelho, Regis Percy Arslanian, Renault de Freitas Castro

Bulgarie : Ivan Vladimirov Peichev

Burkina Faso : Gaetan Rimwanguiya Ouédraogo, Mamadou Sermé, Moussa B. Nébié, Awa Ouédraogo

Canada : John Fraser, Mark Gawn, Sushman Gera, Caroll Nelder-Corvari, Jennifer Irish

Chili : Gonzalo Biggs

Chine : Wang Baoliu, Wang Xiaolong

Colombie : Luis Fernando Jaramillo, Juanita Castaño, Hernando Clavijo

Cuba : Concepción Muñoz

Égypte : Mostafa Tolba, Somaya Saad, Tarek Genena

États-Unis d'Amérique : William Milam, John P. McGuinness, George Herrfurth, Bisa Williams-Manigault, Mark Kindall

/...

Fédération de Russie :

France : Monique Barbut, Bernard Devin, Philippe Delacroix

Gabon :

Guinée :

Hongrie : István Gyebnár

Inde :

Indonésie :

Islande :

Italie :

Japon : Takao Shibata, Kinji Shinoda

Malaisie : Lin See Yan, Hadenan Abdul Jalil, Zainal Aznam  
Yusof, S. Thanarajasingam, Hussein Haniff,  
Badruddin Ab. Rahman

Malawi : Fexton D. J. Matupa

Maroc : Abdallah El Ouadghiri, Ahmed Amaziane

Mexique : Gerardo Lozana, José Robles, Patricia Belmar

Namibie : Arnold van Kent

Nigéria :

Norvège : Svein Aass, Idunn Eidheim

Ouganda :

Pakistan :

Pays-Bas : F. L. Schlingemann, Joke Waller, Arjan Hamburger,  
Patricia Vrij, Margot de Jong

Philippines : Jose Lino Guerrero, Gil Beltran

Pologne : Wojciech Ponikiewski

République de Corée : Wonil Cho, Dong Wook Kim, Hong Jai Im, Honn Choi,  
Ho-Saeng Rhee

République tchèque : Bedrich Moldan, Karel Zebrakovsky

/...

République-Unie de  
Tanzanie :

Royaume-Uni de  
Grande-Bretagne et  
d'Irlande du Nord :

Suma Chakrabarti, Ann Grant, Victoria Harris,  
Robin Barnett

Singapour :

Chew Tai Soo, Viji Menon, Burhanudeen Gafoor

Sri Lanka :

S. A. Karunaratne

Tunisie :

Slaheddine Abdellah, Amor Ardhaoui, Friaa Jaafar,  
Salem Goulli, Ghazi Jomaa

Turquie :

Istiklal Alpar, Levent Murat Burhan, Hüseyin Avni  
Karshoglu

Uruguay :

Vanuatu :

Venezuela :

Carlos Bivero, Javier Diaz, María A. Silva

États Membres de l'ONU représentés par des observateurs

Arabie saoudite, Argentine, Bahamas, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande,  
Guyana, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Israël, Jordanie, Kenya,  
Lettonie, Lituanie, Mauritanie, Myanmar, Népal, Oman, Pérou, Suède, Thaïlande,  
Trinité-et-Tobago, Zimbabwe

État non membre représenté par un observateur

Suisse

Secrétariat de l'ONU

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Fonds des  
Nations Unies pour l'enfance, Programme des Nations Unies pour le développement,  
Université des Nations Unies

Institutions spécialisées et GATT

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture,  
Banque mondiale, Fonds monétaire international

Organisations intergouvernementales

Communauté économique européenne

Organisations non gouvernementales

National Wildlife Federation (organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, catégorie II); Cousteau Society Inc., Progress Agency (organisations non gouvernementales accréditées auprès de la Commission du développement durable).

Annexe II

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
2. Examen général des ressources et mécanismes financiers dans le cadre du chapitre 33 d'Action 21 et conformément à la décision F adoptée par la Commission du développement durable à sa première session.
3. Moyens permettant d'utiliser plus efficacement les ressources financières existantes et de mobiliser d'autres fonds de toutes provenances :
  - a) Examen de moyens d'action internationaux tels que l'allégement de la dette, les termes de l'échange, le cours des produits de base, l'ouverture des marchés et les investissements privés étrangers, et étude de mécanismes de financement novateurs dans le cadre du paragraphe 33.16 d'Action 21;
  - b) Examen de moyens d'action nationaux;
  - c) Expériences et initiatives spécifiques dans les secteurs considérés.
4. Ressources et mécanismes de financement dans les secteurs considérés : évaluation et comparaison des besoins et des moyens disponibles et questions méthodologiques.
5. Mesures susceptibles de mobiliser des ressources financières en vue de la mise en oeuvre équilibrée de tous les éléments d'Action 21 envisagés par la Commission du développement durable en 1994, compte tenu de l'examen des points précédents.
6. Questions diverses.
7. Adoption du rapport du Groupe de travail.

-----